

Budgets et règles spécifiques aux organismes de financement

**Appel à projets 2023-2024 :
Solutions fondées sur la nature pour la biodiversité, le bien-être humain et
le changement transformateur (BiodivNBS)**

[Canada – Québec] – [FRQNT]

CONTACT

Pays / région	Canada / Québec
Organisme de financement (acronyme)	FRQNT
Personne-ressource de l'organisme de financement	Leslie Walsh, Responsable de programmes Téléphone : 418 643-8560, poste 3457 Courriel : Lesliemarie.walsh@frq.gouv.qc.ca

CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET PLAFONDS BUDGÉTAIRES

Contribution financière à l'appel (en EUR)	Un maximum d'environ 600 000 € (ou 900 000 \$ CA)
Montant minimum ou maximum de financement attribué <u>par projet (en EUR)</u>	Un maximum d'environ 200 000 € par projet (ou 300 000 \$ CA par projet, pour au plus 100 000 \$ CA par année pendant trois ans)

RÈGLES GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ

Milieus admissibles	Tous les milieux
Admissibilité d'un partenaire en tant qu'établissement gestionnaire	Seuls les chercheuses et chercheurs affiliés à un établissement universitaire du Québec reconnu par les Fonds de recherche du Québec (FRQ) peuvent présenter une demande de financement (voir « Autres règles d'admissibilité particulières » ci-

	dessous pour obtenir des précisions sur les critères d'admissibilité).
Admissibilité des coûts, types et plafonds	La partie du budget des projets prévue pour le Québec est réservée à l'utilisation décrite à la section 8 des Règles générales communes des FRQ. Les candidatures retenues du Québec peuvent recevoir un maximum de 100 000 \$ CA annuellement par projet pendant trois ans. Les frais indirects de la recherche (FIR) de 27 % sont versés à l'établissement gestionnaire et s'ajoutent à ces montants.
La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) doit-elle être incluse dans le budget?	Oui
Autres règles d'admissibilité particulières	<p><u>Chercheuse principale ou chercheur principal (CP)</u> Le ou la CP du Québec sera responsable de gérer le financement accordé par le FRQNT. Pour être admissible, le ou la CP du Québec doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avoir le statut en recherche 1(i) (chercheur ou chercheuse universitaire), tel que défini dans les Règles générales communes des FRQ; • œuvrer dans un domaine de recherche couvert par le FRQNT. <p><u>Composition de l'équipe</u> L'équipe québécoise doit comprendre au minimum de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un ou une PI éligible, ET • un cochercheur ou une cochercheuse éligible qui a le statut 1(i)(chercheur ou chercheuse universitaire), tel que défini dans les Règles générales communes. <p>Ces personnes devront œuvrer dans des domaines du FRQNT.</p> <p><u>Cochercheuses ou cochercheurs (COC)</u> Pour être admissible, un ou une COC doit avoir le statut 1, 2 ou 3, tel que défini dans les Règles générales communes. L'équipe peut inclure des COC issus des domaines de recherche couverts par le FRQNT, FRQSC, ou FRQS.</p>

	<p><u>Collaboratrices et collaborateurs</u> Toute personne correspondant au statut 1, 2, 3 ou 4, tel qu'énoncé dans les Règles générales communes des FRQ, peut se joindre à l'équipe en tant que collaboratrice ou collaborateur.</p>
--	--

INFORMATION :	Frq.gouv.qc.ca
----------------------	--

AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

<p>Soumission de prédemandes ou demandes complètes et autres exigences administratives à respecter à l'échelle nationale ou régionale</p>	<p>L'ensemble des chercheurs principaux et chercheuses principales et des cochercheurs et cochercheuses du Québec doivent créer ou mettre à jour leur profil d'utilisateur dans le Portfolio électronique FRQnet. À chaque projet, la chercheuse principale ou le chercheur principal doit produire et remplir le formulaire simplifié de prédemande disponible dans le portfolio FRQnet du FRQNT et le soumettre au plus tard le 10 novembre 2023 à 16h00 (heure de l'Est). Les personnes candidates du Québec devront y fournir, en français, des renseignements comme le titre du projet, son résumé, les membres de l'équipe et le budget.</p> <p>Les personnes candidates retenues pour l'étape de la demande complète seront également invitées à soumettre un formulaire simplifié dans le Portfolio électronique FRQnet.</p> <p>Pour en savoir plus sur la soumission du formulaire simplifié de prédemande, consultez la page Web du FRQNT sur le programme.</p>
<p>Soumission de rapports financiers et scientifiques à l'échelle nationale ou régionale</p>	<p>Les rapports financiers annuels doivent être remplis dans le Portfolio électronique</p>

	FRQnet, suivant les directives données dans les Règles générales communes .
Autres renseignements importants	<p>Toutes les subventions attribuées par les FRQ sont assujetties à leurs Règles générales communes ainsi qu'à leur Politique de diffusion en libre accès, Politique sur la conduite responsable en recherche et Stratégie de mobilisation des connaissances.</p> <p>Les renseignements personnels et confidentiels recueillis sur le FRQnet sont traités conformément à l'Énoncé relatif à la protection des renseignements personnels et confidentiels.</p>